

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE RÉSEAU
INDICIATION DE FONCTIONS ADMINISTRATIVES
3 JUILLET 2023

FICHE 2
ÉLÉMENTS STATISTIQUES

Rappel du plafond des indices par niveau

La répartition des indices par niveau est prévue dans l'arrêté plafond présenté au CSAR, en complément au plafond global de 957 indices.

	HEC	HEB	HEA	HEA-1	Total
Plafond	70	120	410	480	1080

La DGFIP dispose d'une relative latitude sur le volume d'indices par niveau permettant de faire évoluer sa cartographie d'indices en fonction de l'évolution des enjeux et difficultés des emplois. Ainsi, le cumul des plafonds d'indices par niveau s'élève à 1080, en apparence supérieur au véritable plafond global de 957 indices.

Les 957 indices dont dispose la DGFIP vont être constitués de 540 indices comptables (emplois de chefs de service comptable) et de 417 indices administratifs (emplois de chefs de service administratif).

Les indices ont été répartis entre les directions territoriales, les services de centrale et les directions nationales et les services relocalisés ainsi :

- 343 indices pour les directions (y compris 2 services relocalisés) ;
- 59 indices pour les services de centrale, directions nationales spécialisées (DNS), délégations du directeur général (DDG) et pôles nationaux de soutien au réseau (PNSR) ¹ ;
- 14 indices pour les services relocalisés
- 1 indice est conservé en réserve

La répartition des indices par niveau sera la suivante :

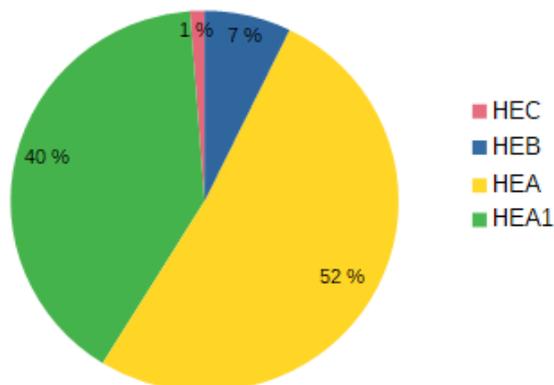
¹ Dont 3 pour les DDG, 23 pour les services centraux, 28 pour les DNS, 5 pour les PNSR

	HEC	HEB	HEA	HEA-1	Total
Indices comptables	38	79	176	247	540
IA - Directions	0	17	170	156	343
IA - DNS & Centrale	5	13	35	6	59
IA - Services relocalisés			9	5	14
IA - Mis en réserve			1		1
SOUS-TOTAL DES IA	5	30	215	167	417
TOTAL DES INDICES IC + IA	43	109	391	414	957
Plafond	70	120	410	480	957

Plus de la moitié des indices administratifs seront constitués d'indices de niveau HEA, accessible aux AFIPA, IP et IDIV HC.

Les statistiques contenues dans cette fiche portent sur l'ensemble des 416 indices administratifs qui seront déployés en 2023 et en 2024.

Répartition de la totalité des indices administratifs selon leur catégorie (recensement 2023)



Deux arrêtés seront pris avec effet pour l'un au 1er septembre 2023, pour l'autre fin 2024.

348 indices vont être intégrés dans l'arrêté au 1er septembre 2023 (84%), dont 283 pour les directions territoriales, 54 pour les services centraux, DNS, DDG et PNSR et 11 pour les services relocalisés.

68 indices seront donc intégrés dans le second arrêté dont 60 pour les directions territoriales, 5 pour les services centraux, DNS, DDG et PNSR et 3 pour les services relocalisés.

1. Les indices administratifs dans les directions territoriales

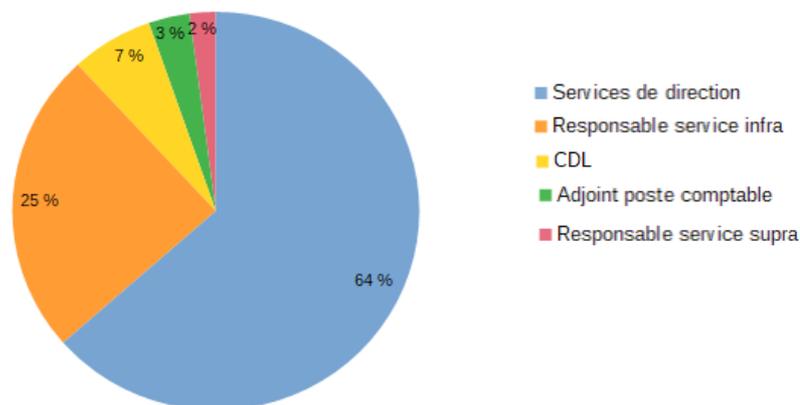
Les directions territoriales vont disposer de 343 indices dont la répartition par inter-région et par niveau figure dans le tableau ci-dessous.

Parmi les 343 indices des directions, 7 seront attribués à des services supra-départementaux et 2 à des services relocalisés.

Toutes les directions territoriales auront au moins un indice administratif.

Délégation	HEC	HEB	HEA	HEA-1	TOTAL
Sud-Ouest	0	1	17	15	33
Nord	0	3	22	18	43
Centre-Est	0	2	24	28	54
SEOM	0	3	21	17	41
Est	0	0	19	19	38
IDF	0	5	29	22	56
Centre-Ouest	0	2	21	23	46
SPYR	0	1	17	14	32
TOTAL	0	17	170	156	343

Répartition des indices administratifs par fonction
(recensement 2023)



Les services de direction restent les plus représentés parmi les fonctions indicées, ce qui est cohérent avec la part des emplois de cadres éligibles en direction sur le total des cadres éligibles (68 % des emplois).

Les responsables de services infra départementaux de la mission foncière disposent d'un volume d'indices supérieur à leur poids parmi les emplois de A+ (12 % selon la cartographie cible des indices administratifs contre 3 % selon le prorata des emplois).

A l'inverse, les emplois de CDL sont un peu moins représentés (7%), par rapport à la répartition théorique (9%).

Ce chiffre est à relativiser en raison du faible nombre de CDL indiciable (seulement 30 %).

Par ailleurs, 4 fonctions à indicier devront être précisées en 2024, dans le cadre de la faculté laissée aux directeurs de surseoir à l'attribution d'un indice dans l'attente, notamment, d'une refonte de leurs organigrammes. Ces 6 indices ont été décomptés des statistiques par famille.

2. Les indices administratifs dans les services centraux, les directions nationales spécialisées et les services relocalisés

Les 59 indices destinés aux services centraux et aux directions nationales spécialisées, aux DDG et PNSR ont été attribués à chacun des services de direction centrale, à charge pour chef de service de les répartir entre les différentes structures qui lui sont rattachées.

Sur cette enveloppe de 59 indices, 5 pôles nationaux de soutien au réseau ont été dotés d'un indice administratif.

Des indices administratifs vont également être attribués à 14 services relocalisés (soit 16 au total avec les 2 attribués par les directions sur leur propre dotation). L'ensemble des typologies de services sera couvert.

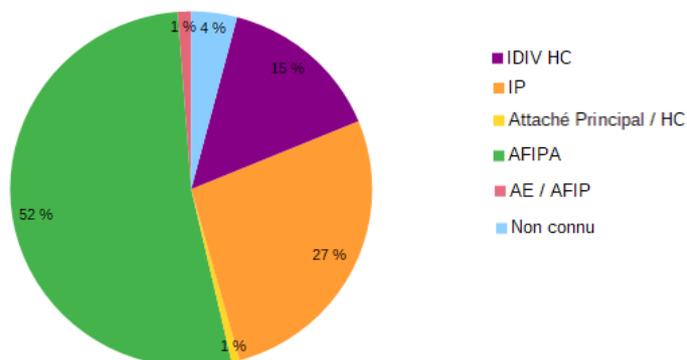
3. Répartition des indices par grade

Le tableau ci-dessous rappelle les conditions d'accès aux emplois CSC et CSA contenues dans le décret 2023-223 du 30 mars 2023 modifiant le décret 2006-814 du 7 juillet 2006 relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

Catégories	Indice majoré actuel	Bureau gestionnaire		Conditions d'accès Nouvelles dispositions du décret 2006-814 (Grade et échelon minimal)
HEC	Chevron 1 : 1124 Chevron 2 : 1148 Chevron 3 : 1173	DEST		AFIP 4 AE 2ème grade
HEB	Chevron 1 : 972 Chevron 2 : 1013 Chevron 3 : 1067	A+/A	CSC	AFIPA 5 Attaché HC 5 Tout fonctionnaire détaché 3 ans dans un emploi de chef de service comptable
			CSA	AFIPA 5 Attaché HC 5
HEA	Chevron 1 : 890 Chevron 2 : 925 Chevron 3 : 972	A+/A		AFIPA 4 Attaché HC 4 IP 7 Attaché principal 7 IDIV HC 2
HEA1	890	A+/A	CSC	AFIPA 3 Attaché HC 3 IP 6 Attaché principal 6 IDIV HC 1
			CSA	IP 6 Attaché principal 6 IDIV HC 1

Répartition des indices par grade au global

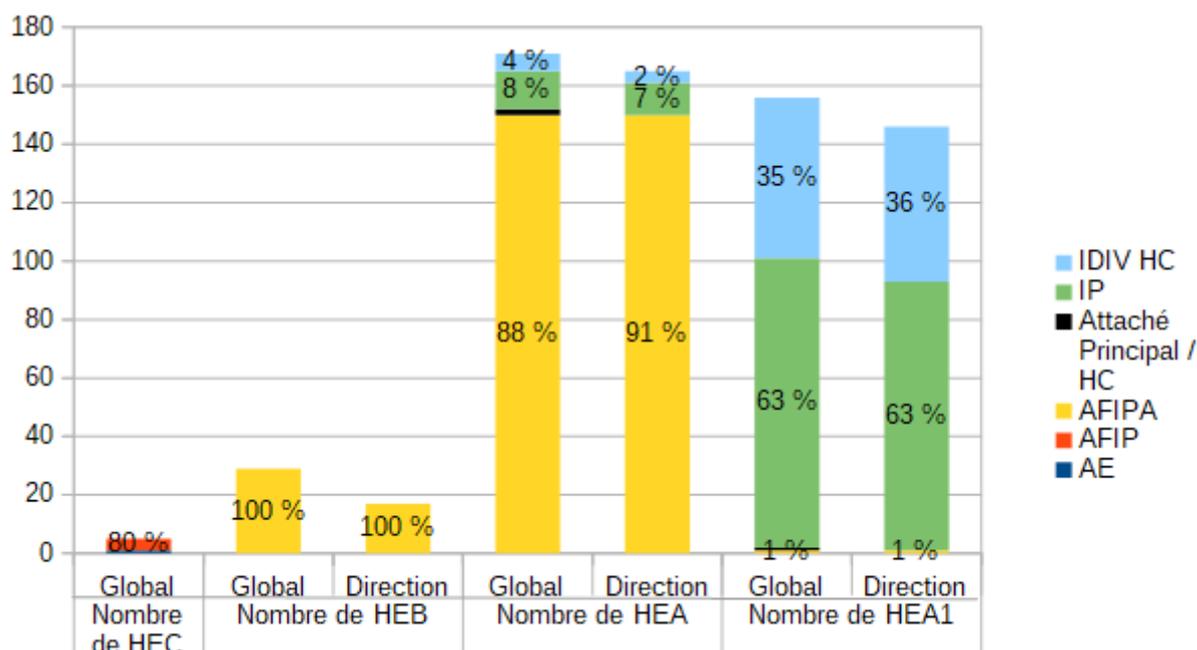
Répartition des indices administratifs par grade
(recensement 2023)



	Nombre	%
AE / AFIP	5	1%
AFIPA	218	52%
Attaché Principal	3	1%
IP	112	27%
IDIV HC	61	15%
Non connu	17	4%
Total	416	100%

Pour 4 % des indices, aucun grade ne peut être associé à ce stade, car les emplois indicés sont vacants. Or, 2 à 5 grades différents sont éligibles selon la catégorie d'indice. 18 fonctions indicées sont ainsi dans l'attente d'une affectation ou de la création de l'emploi dans le cadre d'une réorganisation d'une direction en 2024.

Répartition des indices par niveau et grade dans les directions et globalement



Le niveau HEC est ouvert aux AE 2^e grade / AFIP 4. Ce niveau n'a pas été proposé aux directions. En centrale/DNS, 5 indices HEC sont souhaités mais restent soumis à un éclaircissement sur le cadre rémunératoire de ce niveau au regard du nouveau statut d'administrateur d'État.

Le niveau HEB est ouvert aux AFIPA 5 / Attaché HC 5. A ce jour, les indices HEB ont tous été attribués à des AFIPA. Ils représentent 7 % du volume total des indices administratifs.

Les indices HEA sont ouverts aux AFIPA 4 / Attaché HC 4 / IP 7 / Attaché principal 7 / IDIV HC 2.

Les AFIPA constituent le grade majoritaire (88%) parmi les HEA. Le niveau HEA est le principal niveau d'indice, représentant 52 % des indices.

Le niveau HEA-1 est ouvert aux IP 6 / Attaché principal 6 / IDIV HC 1.

Les IP sont le grade majoritaire (63%) parmi les HEA1, suivis des IDIV HC (35%). Ce niveau représente 40 % des indices.